

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIELLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Amelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 19 Année : 2025

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025

Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

Budget Principal

AP/CP024 – Réhabilitation Gymnase Garibaldi – Révision n°1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac gère les équipements sportifs d'intérêt communautaire. La communauté d'agglomération gère donc Aqualac ainsi que six gymnases, à savoir la Halle Marlioz (G1, G2, G3, G4), le gymnase Garibaldi d'Aix-les-Bains et le gymnase Carole Montillet d'Entrelacs.

A ce titre, Grand Lac souhaite rénover le Gymnase Garibaldi situé à Aix-les-Bains, construit en 1975, afin d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment.

Les travaux à réaliser ont été identifiés par un audit énergétique effectué dans cadre du programme ACTEE 2, visant un ensemble de bâtiments prioritaires du patrimoine de la collectivité. Le site est composé d'une salle de sport, d'une extension contenant la salle des professeurs, de locaux de rangement de matériels et d'une partie vestiaires et douches.

Essentiellement utilisé par les élèves du collège Garibaldi, le gymnase est également mis à disposition de certaines associations sportives.

Le projet consiste en la reprise de l'isolation, la pose d'une pompe à chaleur, de panneaux photovoltaïques nécessitant un renfort de structure, la création d'un mur de blocs d'escalade et la réfection totale du sol sportif.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement peuvent être liquidées et mandatées dans la limite du tiers des crédits de paiement inscrit l'année N-1.

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) a été proposé à hauteur de 1 200 000 € TTC dans l'attente d'éléments complémentaires.

Monsieur le Président propose de porter le montant de l'AP à 1 800 000€ TTC au regard des éléments réajustés, liés à l'inflation, au désamiantage et au traitement des peintures plomb.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 juin 2024 portant ouverture de l'AP/CP,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à la réhabilitation du gymnase Garibaldi

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 55- Pour : 55- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

APCP037-Réhabilitation Gymnase Garibaldi
Annexe Révision1

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP037 - Réhabilitation Gymnase Garibaldi		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	127-011AP		
Montant initial de l'opération :	1 200 000,00 euros		
Montant actualisé (révision n°1) :	1 800 000,00 euros	21	TTC
DEPENSES			Proposé
Dépenses Réalisées 2024	160 000,00		44 397,40
Dépenses programmées 2025	1 000 000,00		1 646 000,00
Dépenses programmées 2026	40 000,00		109 602,60
TOTAL	1 200 000,00		1 800 000,00
FINANCEMENTS prévus :			
Subventions attendues			770 099,00
F.C.T.V.A. théorique			295 272,00
Emprunt			
Autofinancement			734 629,00
TOTAL			1 800 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 19 : Budget Principal - AP/CP024 - Réhabilitation Gymnase Garibaldi - Révision n.1 -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5303 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5303-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions